



## COMMUNE DE VIGNOUX SOUS LES AIX

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU BUDGET PRIMITIF 2026

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été réalisé en tenant compte des projets en cours et des changements récents dus à la conjoncture actuelle. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser systématiquement des subventions auprès du Conseil départemental du Cher, de la Région Centre Val de Loire ou de l'Etat pour nos travaux éligibles.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour rappel, la commune est passée à la M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026 représentent 538517,09 € pour le budget principal auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2025 d'un montant de 187111,02 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel prévisionnelles s'élèvent à 198000,00€ et représentent 34,62 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, la commune n'ayant plus que 6 agents communaux.

### b) Récapitulatif des dépenses et recettes de la section fonctionnement prévues en 2025 :

Dépenses en euros	2026	Recettes en euros	2026
Chap 11 Charges à caractère général	267736.53	Chap 13 Atténuations de charges	2055.76
Chap 12 Charges de personnel / frais assimilés	198000.00	Chap 70 Produits des services du domaine...	34829.25
Chap 14 Atténuations de produits	21000.00	Chap 73 Impôts et taxes	11805.00
Chap 65 Autres charges de gestion courante	77220.00	Chap 731 Fiscalité locale	305278.00
Chap 66 Charges financières	7962.69	Chap 74 Dotations et participations	153599.08
Chap 67 Charges spécifiques	0	Chap 75 Autres produits de gestion courante	30950.00
		Chap 76 Produits financiers	00.00
		Chap 77 Produits spécifiques	200.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>571919.22</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>538517.09</b>
Chap 042 Opérations d'ordre	5277.51	Chap 042 Opérations d'ordre	0
023 Virement à la section d'investissement	148431.38	Chap 002 Excédent reporté N-1	187111.02
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>725628.11</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>725628.11</b>

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 725628.11 € en 2026.

### c) La fiscalité

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement l'attribution de compensation versée par la CCTHB et le produit de la fiscalité directe locale.

Les taux des impôts locaux (taxe d'habitation sur résidences secondaires et taxes foncières sur le bâti et non bâti) ne vont pas augmenter pour 2026.

- Taxe foncière sur le bâti 39,93%
- Taxe foncière sur le non bâti 48,72%
- Taxe habitation sur résidences secondaires 12,63%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 297778.00 € pour 2026, sans compter les compensations.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations versées par l'Etat en 2022 (FCTVA compris) s'élevaient 152645,57 € (en 2021 elles s'élevaient à 144494,65 €) soit une augmentation de 8150,92 € par rapport à l'année précédente, le FCTVA étant plus important en 2022.



Les dotations versées par l'Etat en 2023 (FCTVA compris) s'élevaient à 147475,24 € soit une baisse de 5170,33 € par rapport à 2022. Elles se sont élevées à 153251,48 € (FCTVA compris) en 2024, soit une hausse de 5642,24 €. Les dotations versées par l'Etat en 2025 (FCTVA compris) s'élèvent à 152 516,54 € soit une baisse de 734,94 € par rapport à l'an passé.

Pour 2026, les dotations attendues s'élèveraient à 153599,08 € , dont un FCTVA attendu de 2597,08 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine (achat de bien immobilier et travaux sur ce bien).

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement en capital des emprunts antérieurement contractés constitue aussi une dépense de la section d'investissement.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses en euros	2026	Recettes en euros	2026
Remboursement du capital des emprunts	38880.45	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	180647.38
Frais d'études et autres	00.00	FCTVA	5471.56
Travaux éclairage public	7500.00	Taxe aménagement	3000.00
Dépenses d'équipement (école, voirie...)	145000.00	Subvention d'investissement	31500.00
Taxe aménagement	2000.00	Emprunt	00.00
Excédents de fonctionnement capitalisés			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>193380.45</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>220618.94</b>
Restes à réaliser	251837.18	Restes à réaliser	84444.90
Chap 040 Opérations d'ordre	00.00	Chap 040 Opérations d'ordre	5277.51
Chap 041 Opérations patrimoniales	00.00	Chap 041 Opérations patrimoniales	00.00
001 Déficit reporté	13555.10	Chap 001 Excédent reporté N-1	00.00
		021 Virement de la section fonctionnement	148431.38
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>458772.73</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>458772.73</b>

c) L'année 2026 sera l'année de nouveaux aménagements pour l'école maternelle, avec la réalisation d'une extension et la transformation de la bibliothèque en école maternelle.

d) Dans le cadre du plan pluriannuel de voirie, certains travaux sécuritaires seront envisagés cette année.

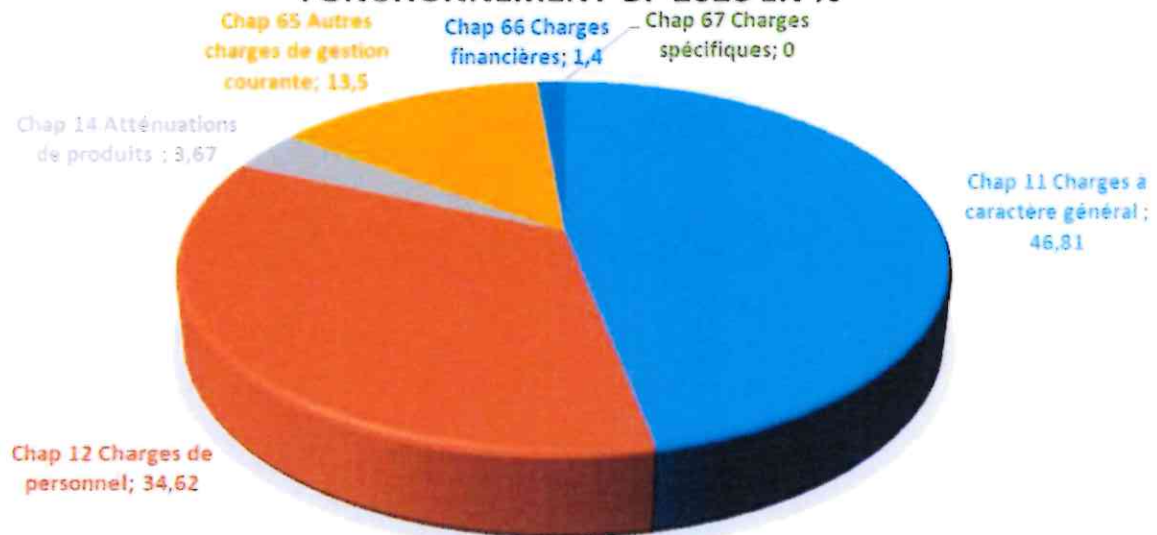
e) Au final, la section d'investissement du budget principal présente un solde d'exécution 2025 négatif de 13555,10 €.



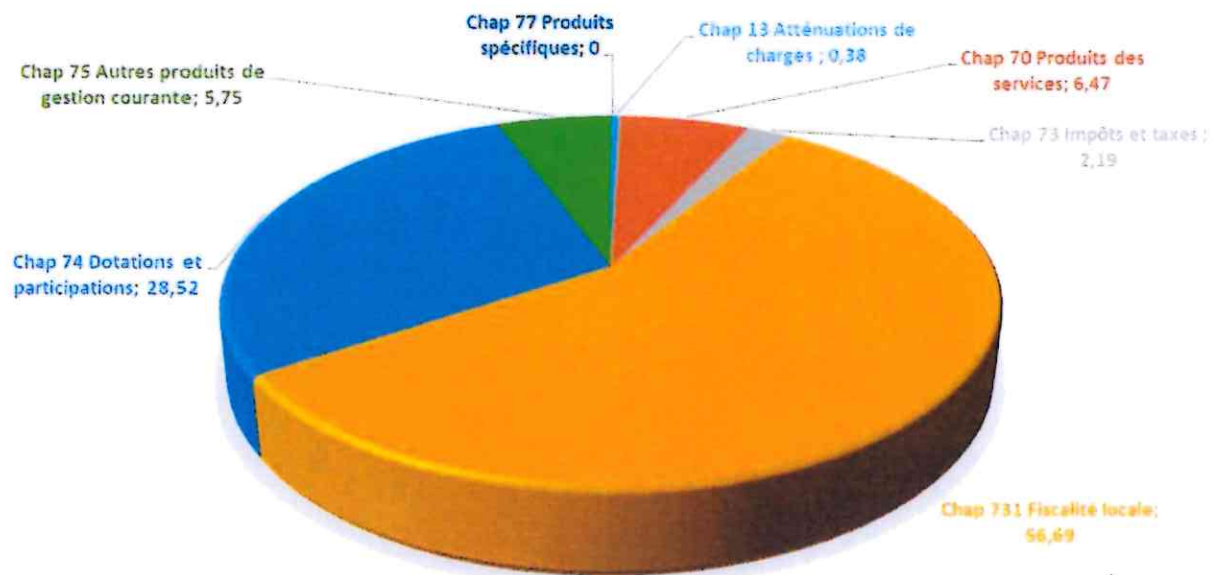
### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026 EN %



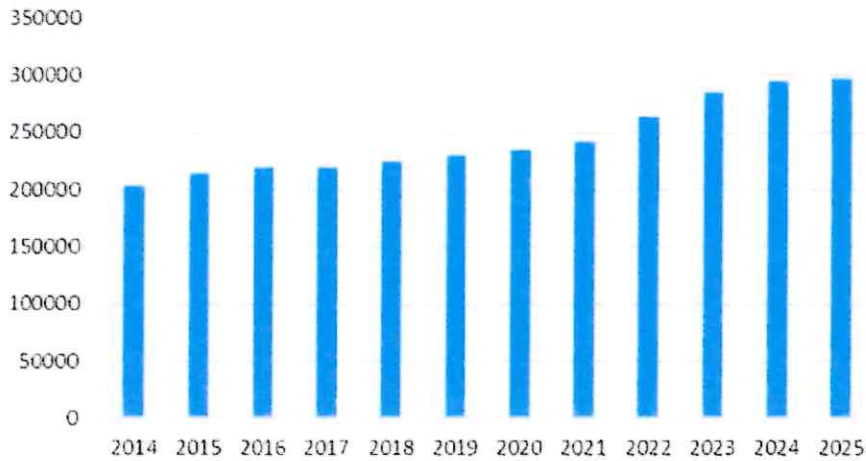
#### RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026 EN %



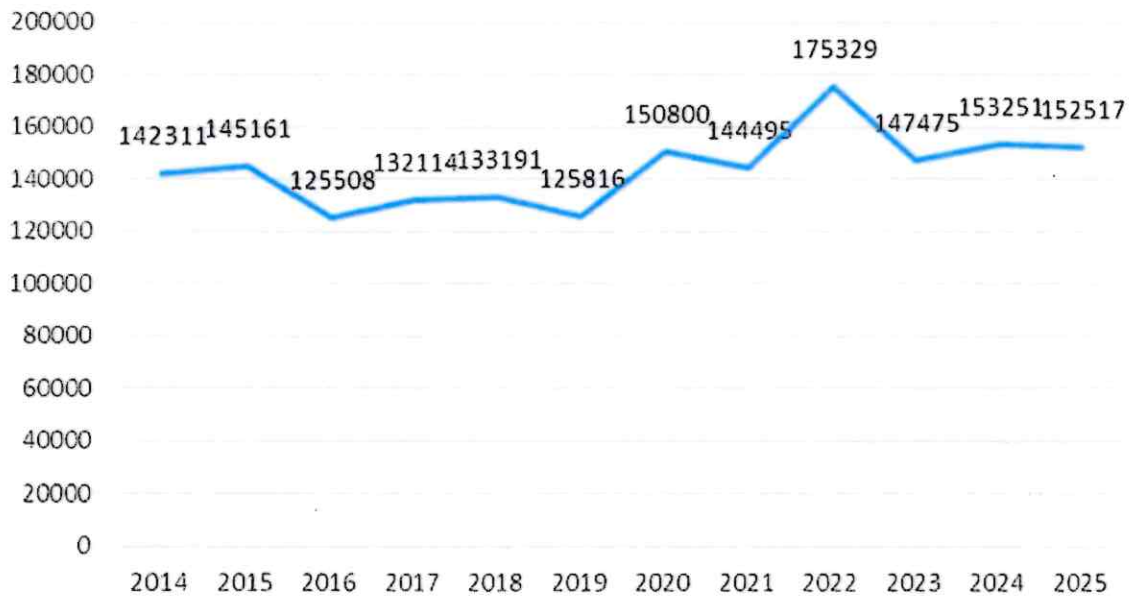


## b) Evolution du produit des taxes locales et des dotations de l'Etat

## Produit des taxes locales



## Dotations de l'Etat (FCTVA compris)



## c) Principaux ratios

La commune compte 726 habitants pour l'année 2026	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	787.77
Produit des impositions directes/population	410.16
Recettes réelles de fonctionnement/population	741.76
Encours de dette/population	574.67
DGF/population	196.55
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.35

## d) Etat de la dette

Les emprunts encore en cours sont les suivants :

- 1/ Emprunt contracté en 2008 pour la construction de la cantine garderie qui arrivera à échéance en 2028
- 2/ Emprunt contracté en 2012 pour l'achat du bâtiment du Vignogillois qui arrivera à échéance en 2027
- 3/ Emprunt contracté en 2014 pour la création du restaurant qui arrivera à échéance en 2035
- 4/ Emprunt contracté en 2018 pour l'aménagement de la nouvelle mairie qui arrivera à échéance en 2043
- 5/ Emprunt contracté en 2021 pour l'aménagement sécuritaire du centre bourg qui arrivera à échéance en 2036

Banque	Objet emprunt	Échéance (capital + intérêts)	Capital	Intérêts	Périodicité	Montant emprunté	Durée	Date de fin
Crédit agricole	Construction cantine-garderie	11 671,73	10186,90	1484,83	Annuelle	150 000 €	20 ans	01/06/2028
Crédit agricole	Achat bâtiment le Vignogillois	4 557,01	4197,86	359,15	Annuelle	50 000 €	15 ans	10/02/2027
Crédit agricole	Création restaurant	1 579,05	1264,36	314,69	Trimestrielle	100 000 €	20 ans	03/02/2035
		1 579,05	1271,98	307,07				
		1 579,05	1279,64	299,41				
		1 579,05	1287,35	291,70				
Crédit agricole	Aménagement nouvelle mairie	4 318,71	3 192,68	1126,03	Trimestrielle	350 000 €	25 ans	22/05/2043
		4 318,71	3 206,48	1112,23				
		4 318,71	3 220,35	1098,36				
		4 318,71	3 234,28	1084,43				
Crédit agricole	Aménagement sécuritaire centre bourg	1 755,84	1 630,42	125,42	Trimestrielle	100 000 €	15 ans	28/09/2036
		1 755,84	1633,23	122,61				
		1 755,84	1636,05	119,79				
		1 755,84	1638,87	116,97				
	Totaux pour 2026	46 843,14	38880,45	7962,69				

Fait à Vignoux-sous-les-Aix le 23 avril 2026

Le Maire,  
COSSON Thierry

